

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DROME

### APPEL A PROJETS

### PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION VERS L'EMPLOI

### OFFRES D'INSERTION 2022

**Axe 1. Dynamiser l'accompagnement des bénéficiaires du rsa pour un appui plus global, personnalisé et efficace pour un retour à l'emploi**

Les dossiers complets doivent être impérativement envoyés le

le vendredi 29 octobre 2021,

Date limite d'envoi **EXCLUSIVEMENT PAR VOIE ELECTRONIQUE**

à l'adresse suivante: [insertion@ladrome.fr](mailto:insertion@ladrome.fr)

accompagnés de la demande de financement 2022

Tout dossier reçu après cette date ne sera pas étudié.

Pour tout complément d'informations, veuillez contacter : [insertion@ladrome.fr](mailto:insertion@ladrome.fr)

## AAP n°1 : Accompagner les usagers vers les démarches de soins nécessaires

### Public cible

Les bénéficiaires du RSA rencontrant des problèmes de santé freinant ou remettant en cause le projet d'insertion

Régler la problématique santé est un préalable à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet professionnel.

### Objectifs

Les actions proposées porteront sur un ou plusieurs objectifs indiqués ci-dessous :

- Permettre aux usagers de s'engager dans une démarche de soin de proximité en articulation avec le droit commun et les dispositifs existants (pathologies physiques, psychiques ou d'addiction) et accompagner les personnes dans la résolution de leurs problèmes de santé tout au long de leur parcours vers l'insertion afin de favoriser leur autonomie ;
- Bénéficier d'un diagnostic santé neuro-psychologique permettant d'établir un bilan et définir les actions à mettre en œuvre ;
- Proposer un appui spécifique pour permettre de faciliter la mise en œuvre d'un projet professionnel adapté aux bénéficiaires du RSA ou de solliciter une autre prestation;
- Apporter une analyse spécialisée au référent de parcours en vue de l'élaboration d'un projet professionnel ;
- Établir des préconisations pour la suite du parcours.

L'organisme apportera son appui au référent parcours et au Pôle Insertion sur chaque projet individuel avec des préconisations pour la suite du parcours.

### Modalités de mise en œuvre de l'action

Ces actions peuvent se décliner sur l'ensemble des Pôles Insertion du Département : Grand Valentinois, Drôme des Collines-Royans-Vercors, Montélimar-Marsanne-Dieulefit, Tricastin-Baronnies et la Vallée de la Drôme.

### Suivi et évaluation de l'action

Le suivi de l'action sera réalisé sur la base des éléments suivants :

- Nombre de prescriptions ; nombre de bénéficiaires accompagnés ; durée de l'accompagnement
- Nombre de partenariats créés autour de la thématique ; nombres de professionnels formés à cette problématique
- Nombre de personnes accompagnées dans une reconnaissance de leur problématique santé (MDPH, CMP...) ; nature des accompagnements et démarches réalisées.

L'action fera l'objet d'une évaluation, de manière intermédiaire et à son terme, au regard des indicateurs définis et inscrits dans la convention .